

## PROCEDURE EN CAS D'INTEMPERIES

(Neige, verglas, ...)

### Pour les associations sportives

Si les rencontres sont reportées pour toute la France ou une Zone précise, vous aurez l'information sur le site internet de la fédération ([www.ffbb.com](http://www.ffbb.com))

Si les rencontres ne sont pas reportées mais que des conditions locales ne permettent pas d'effectuer le déplacement, vous devez :

- **informer directement**

- a. le club adverse
- b. les arbitres
- c. les officiels de table de marque (ou le répartiteur O.T.M.)

*Vous pouvez trouver l'ensemble de ces informations sur la convocation de la rencontre, désormais consultable et imprimable depuis votre interface FBI V2 :*

*« Se connecter à FBI V2*

*Choisir onglet "compétitions" - "saisie des résultats"*

*Afficher la rencontre en cliquant sur "lancer la recherche"*

*Sur la gauche de la ligne de la rencontre concernée, cliquez sur l'icône "imprimante" pour afficher la convocation au format pdf »*

- obtenir un justificatif auprès des autorités locales (gendarmerie, mairie, police, DDE...)
- et faire parvenir ces pièces au plus tard le 1<sup>er</sup> jour ouvrable suivant à la Commission Fédérale Sportive :
  - par fax : 01 53 94 26 84
  - ou par mail : [sportive@ffbb.com](mailto:sportive@ffbb.com)

### Pour les officiels

Si vous ne pouvez pas vous rendre sur le lieu de la rencontre, vous devez prendre impérativement contact avec :

- le club recevant
- votre répartiteur
- Son ou ses collègues